

**Intervention d'Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen,
à la convention de l'UMP sur l'Europe, le 30 janvier 2008, à Paris**

Europe : ensemble construisons notre avenir

28 mois plus tard, voilà l'Europe remise sur ses rails.

I – LE TRAITE :

Un rappel : c'est après deux jours de débats, d'interrogations et d'échanges ici même, avec les mêmes participants – plus Wilfried Martens et Valéry Giscard d'Estaing – que Nicolas Sarkozy a lancé l'idée d'un nouveau traité et que nous avons conçu le « Plan B » : reprendre dans un traité ordinaire les avancées du traité constitutionnel. Et Nicolas Sarkozy a eu le courage de proposer publiquement qu'il soit soumis à une simple ratification parlementaire.

Une précision : l'UMP, soutenue par toute la famille du PPE, a joué un rôle clef dans cette relance. Il n'est pas inutile de le rappeler maintenant que le Président, dans sa sagesse, a choisi des socialistes pour conduire auprès de lui la politique européenne de la France. Avant même qu'il ne prenne officiellement ses fonctions, un avant-projet était prêt, et un préjugé favorable avait été exprimé officieusement par les dirigeants de 24 de nos 26 partenaires. Et tous ses concepteurs politiques du côté français sont dans cette salle.

Une remarque : Des observateurs chagrins ont dit que la France avait eu tort de tirer à elle la couverture pour le succès politique du nouveau traité. Mais c'était à elle que revenait l'initiative : la crise était venue de la France, c'était à la France de proposer un « plan B ». De la même manière, nous y reviendrons, que, dans les relations avec la Turquie, c'est la France qui pose un problème nouveau en s'opposant à l'adhésion d'Ankara, et c'est donc à la France de proposer une solution alternative. On ne peut pas à la fois déplorer l'absence de la France dans les grands débats européens, et s'indigner lorsqu'elle remplit ses responsabilités européennes. Cela n'enlève rien au rôle clef joué par Angela Merkel et la présidence allemande : sans l'intelligence de son analyse, et l'extraordinaire sang-froid de la manœuvre, le vin pur du Conseil européen de juin dernier aurait tourné en eau de boudin.

Qu'apporte le traité ? Il reprend non pas certaines, non pas les principales, mais **toutes** les avancées politiques du projet constitutionnel. **De façon à rendre l'Union plus efficace, plus démocratique et, au total, plus utile à tous les Européens.**

Plus efficace grâce à ses procédures de décision : la règle de la majorité qualifiée remplace presque partout celle de l'unanimité.

Plus démocratique grâce à ses organes propres. L'Europe aura enfin ses dirigeants à elle. Engagés dans leurs seules responsabilités européennes, visibles sur la scène internationale, et responsables devant les citoyens européens. Un degré de responsabilité qui dépendra du rôle des partis politiques, et c'est notamment sur ce point que les familles du PPE doivent travailler ensemble : sommes-nous prêts à présenter, dans un an, un programme législatif commun à nos partis frères de 27 pays ? Et à faire tous campagne en annonçant à l'avance le nom de notre candidat pour la présidence de la Commission ? Si nous n'en sommes pas capables, nous enlevons au nouveau traité la moitié de sa portée. Si nous le faisons, nous assurons une révolution tranquille. Cela ne dépend pas des gouvernements, cela dépend des partis politiques.

Enfin, l'Union sera **plus utile**, car elle pourra se concentrer sur les compétences et les missions pour lesquelles on a besoin d'elle. Les Parlements nationaux veilleront à ce que les acteurs de l'équipe européenne ne se mettent pas hors jeu, et l'Union aura les moyens de conduire une politique de l'énergie, une politique de l'immigration, une politique spatiale, une politique de sécurité et de défense.

II – LE MODE D'EMPLOI : EVITER LES MALENTENDUS SUR LA PRESIDENCE FRANCAISE :

Double risque de malentendu :

- Malentendu sur le pouvoir d'une présidence et l'esprit dans lequel elle s'exerce. D'abord, une période de six mois est extrêmement courte : il faut une moyenne de 22 mois pour l'adoption d'un projet législatif européen.

En outre, il ne s'agit pas, à Bruxelles, d'une présidence « à la française », où le président convoque, propose, dirige les débats et tire les conclusions finales qui valent décision. C'est une présidence « à l'anglaise », un *chairmanship*, où **le Président n'est pas le maître de l'ordre du jour** ; il participe fortement à son élaboration, mais **une fois cela fait, il en devient l'esclave**. Et une très longue expérience montre que **la réussite d'une présidence est inversement proportionnelle aux avantages particuliers qu'en retire le pays titulaire** : la bonne présidence est celle qui fait prévaloir l'intérêt commun européen, fût-ce au détriment de ses intérêts nationaux à court terme. Angela Merkel comme José Socrates ont su le faire admirablement.

- Malentendu sur la période du 2^{ème} semestre 2008. D'un côté, à la veille de l'entrée en vigueur du nouveau traité, ainsi que des élections européennes, ce sera un moment-clef. Mais, de l'autre, il est clair que, tant que les ratifications n'auront pas été achevées dans les 27 Etats membres, il serait risqué d'inquiéter ici ou là en lançant des initiatives hardies comme notre Président aime tant le faire.

Il faudra donc distinguer les sujets que l'on récolte, et ceux que l'on sème. Et le vrai résultat historique de la présidence française se jugera sur les semailles, plus que sur les récoltes – immense frustration dans notre monde ultra-médiatisé.

En septembre 2005, notre Convention de l'UMP était le premier débat public d'après référendum. Aujourd'hui, c'est le premier débat public d'après la signature du traité. Et donc, grâce au traité, pour la première fois peut-être depuis plus de quinze ans, nous allons pouvoir consacrer un grand débat européen à autre chose qu'au problème des institutions ! Enfin, on parle du fond. L'Europe existe : que faire ?

Nous avons un objectif précis et une échéance électorale.

Si tout va bien, le nouveau traité entrera en application avant l'élection du prochain Parlement européen en juin 2009. Un Parlement qui va acquérir la plénitude du pouvoir législatif et budgétaire, partagé avec le Conseil des Ministres, et aussi le pouvoir d'élire le Président de la Commission européenne.

Dans ce domaine-clef, la portée de la réforme dépendra du rôle des partis politiques européens. S'ils ne prennent aucune initiative, les citoyens resteront indifférents à la campagne et à l'élection. En revanche, nous souhaitons que le PPE se mette en ordre de marche pour être capable de proposer :

- un vrai programme législatif, concentré sur 4 ou 5 projets phares, le même dans les 27 pays ;

- et son candidat pour la présidence de la Commission.

**Pour la première fois, une élection européenne aura un vrai enjeu de pouvoir.
Cela ne dépend plus des gouvernements, cela dépend de nous, les partis politiques !**

Souhaitons que cette Convention soit aussi féconde que la précédente. D'avance,
merci.